Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 9

Artikel: Micro, caméra et bandes dessinées

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL SPÉCIAL NEUCHÂTEL

Un député pionnier de la cause des femmes

Sans avoir au préalable consulté l'une ou l'autre des organisations féminines dans le canton, Me Maurice Favre, de La Chauxde-Fonds, membre du Grand Conseil depuis de longues années, a pris sur lui de présenter, le 21 juin, à la dernière session du Grand Conseil, un projet de décret fort original destiné à rendre plus aisé aux femmes l'accès à la vie et aux activités politiques. Son idée est de recourir à la création d'un Conseil des femmes. Appuyé par trois co-signataires de son parti, le parti radical. Me Favre a motivé et soumis en ces termes son projet de décret : «La par ticipation équitable des femmes à la vie politique se heurte à des obstacles nom-breux et dissimulés. L'exemple de tous les pays et de tous les régimes montre qu'il ne suffit pas de proclamer l'égalité juridique pour les surmonter. Une intervention plus efficace est donc indispensable.

On peut donc songer à un mode d'élection qui rendrait chaque députation mixte. Il semble préférable de commencer par permettre aux femmes d'exercer le pou-voir dans une assemblée spéciale et sans la concurrence de ceux qui les ont si longtemps exclues et qui les excluent encore

Pour ces motifs, le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel dé-

La Constitution est complétée par les dispositions transitoires suivantes

Article premier: Jusqu'à ce que 50 femmes aient siègé au Grand Conseil pendant une législature, le pouvoir législatif est exercé en concours avec le Conseil des

Art. 2: Le Conseil des femmes se com pose de 41 femmes élues dans un collège

qui s'étend à l'ensemble du canton.

Art. 3: Les femmes demeurent éligibles au Grand Conseil, mais aucune d'entre elles ne peut siéger dans les deux Assem

Art. 4: Sous les réserves qui précèdent s règles du Grand Conseil s'appliquent à l'élection du Conseil des femmes, à ses pouvoirs et attributions, ainsi qu'au statut de ses membres.

Art. 5: Une décision ne peut être rendue qu'avec l'accord des deux Assem-

Art. 6: Les deux Assemblées se réunissent en commun et statuent à la majorité des votants pour les élections, les naturalisations, le droit de grâce et les conflits de compétence. »

L'Association neuchâteloise pour les Droits de la Femme, première intéressée à connaître en détail, et avec toutes précisions indispensables, le fonctionnement, le ôle exact et l'efficacité supputée de ce Conseil des femmes tel qu'il est concu dans la pensée de Me Favre, a prié ce der-nier de lui accorder une entrevue après les vacances d'été pour exposer ses vues au comité cantonal de l'Association.

Pierrette Favarger, céramiste

Pierrette Favarger habite au château de Peseux, un cadre qui correspond bien à sa personnalité et à son art dans lequel on dé-couvre une note renaissance alliée à une exubérance baroque et une audace toute

contemporaines.

Epouse et mère de famille — dont les enfants sont d'un âge qui laisse quelque li-berté — elle se met chaque jour au tour de

Mais laissons-la raconter elle-même Mais laissons-la raconter elle-même...
«Le crois me souvenir m'être toujours
amusée avec la terre, depuis l'àge de trois
ou quatre ans et de plus j'avais un père qui
aimait beaucoup la nature. Enfant, j'ai fait
mès classes à Berne, où j'ai suivi également l'école bernoise de céramique puis
j'ai passé deux semestres aux Beaux-Arts Jai passe deux semestres aux Beaux-Arts de Genève, en section de sculpture. C'était l'époque de la guerre et j'ai alors beau-coup rôdé dans diffèrents atteliers jusqu' au moment où, me sentant assez mûre, je me suis établie à Berne. Des potiers défilaient dans mon atelier et, à l'époque, nous nous préoccupions d'abord de décoration.

preoccupions d'abord de decoration.

Lorsque j'étais aux Beaux-Arts, j'ai trouvé mon identité dans le fait de ne me sentir ni peintre, ni sculpteur.

C'était la céramique qui m'intéressait, et surtout le travail au tour. Au début, je réalisais des pièces utilitaires et j'ai eu la chance d'expess et des touver des boutichance d'exposer et de trouver des bouti-ques pour la vente. De ce côté-là je n'avais is de problèmes et je pouvais aller de l'avant.

Cherchant ensuite à aller le plus loin

possible avec la matière, je me suis libérée de l'utilitaire en faisant d'abord des terride l'utilitaire en taisant d'abord des tern-nes en forme d'animaux. Et puis comme j'avais toujours eu envie de faire des per-sonnages, j'ai supprimé cet alibi de l'utili-taire et j'ai créé alors mes personnages, mais toujours en me rapportant à des mo-dèles, des gens qui existent. Je fais bien sur encore des sièces utilitaires mais unique. encore des pièces utilitaires, mais unique ment pour remplir mon four et me per-mettre justement de faire mes grandes piè-

ces.

— Dans ces créations qui se rappro-chent plus de la sculpture, vous avez ce-pendant conservé votre travail au tour; cela vous a-t-il obligée à créer votre propre technique?

En effet, tous mes personnages sont En ellet, tous mes personnages sont tournés et j'utilise une base du métier clas-sique. Il me semble que c'est un moyen de création comme un autre pour aboutir à une recherche personnelle. Tous mes per-sonnages existent et je les fais comme je les unes métiernest de terres peu estre. les vois, mélangeant des terres pour obte-nir certaines couleurs laissées brutes et fabriquant mes émaux pour les pièces pein-

Comment procédez-vous avant le travail sur la terre, par des croquis?

Je dessine peu, seulement des détails, une main par exemple. L'essentiel du travail es fête per le temple. travail se fait sur la terre.

Vous avez cependant laissé courir votre imagination sur d'autres objets?
 Dans des miroirs abstraits, en effet, mais je n'en fais plus pour l'instant. Il me

«La Fée» de Pierrette Favarger Photo Jean-Marc Breguer

semble qu'il faut avoir l'honnêteté de s'arsemble qu'il faut avoir l'honnêteté de s'ar-rêter à un certain moment, lorsque la pièce parle, que le dialogue s'établit. J'aime faire encore des chandeliers — à multiples branches et feuilles — de même que des «marmettes», ces paysannes du marché de Neuchâtel dont je m'inspire pour réali-ser des sortes de terrines. Un médecin m'a avoué servir les tripes à la Neuchâteloise là-dedans, vous vous imaginez...

Micro, caméra et bandes dessinées

L'Union civique des Femmes catholiques, les Femmes protestantes et les Unions chrétiennes, auxquelles se sont jointes à titre individuel diverses personnalités, entre autres quelques militantes de la section neuchâteloise de la FRC, collaborent au sein d'un Groupe de coordination dans l'intention de fournir aux Neuchâteloises une meilleure information dans les disciplines les plus diverses. Ce regroupement informel, ainsi qu'il se dénomme, vient de prendre deux initiatives qui ne manquent pas d'originalité. Sous le sigle Formation à la carte, il organise au Locle, pour la rentrée des vacances, des rencontres avec micro et caméra, afin de « mieux com-

prendre et maîtriser les relations que nous avons avec les autres et la manière dont nous entrons en communication avec eux.» Ces rencontres seront animées, les unes, par un pasteur, membre de l'équipe romande de travail de la TV protestante, les autres par une comédienne du TPR.

Et pour l'automne, quatre séances sont prévues, destinées à se familiariser avec les bandes dessinées, mode d'expression souvent contesté ou incompris, mais qui, à l'aide d'une méthode d'analyse, perm les juger plus objectivement. Les thèmes proposés à cette analyse sont entre autres l'image de la femme, le racisme et l'idéologie politique.

Une question pertinente

Pour Mme Anne-Lise Stauffer-Grobéty, députée au Grand Conseil, notre juridiction cantonale concernant les ieunes voleurs devrait être modifiée dans le sens d'un adoucissement. Elle a présenté à la session de juin du Grand Conseil la question suivante:

« Lorsqu'une plainte est déposée contre un enfant ou un adolescent qui a commis un vol, un dossier est constitué sur son cas. On fait une enquête sur l'enfant et sur

Or, si dans le canton de Fribourg, le dossier est détruit au bout de quelques a nées, s'il l'est au bout de trois ans dans le canton de Genève, à Neuchâtel, en Valais et dans le canton de Vaud, les dossiers sont gardés à perpétuité. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de se rallier à une solution plus favorable pour le jeune voleur, en détruisant son dossier au bout de quelques années s'il n'y

a pas eu de récidive?»

Jv H.-D.

Jacqueline Sandoz, batik et sérigraphie sur tissus

Jacqueline Sandoz tient boutique d'artisanat à Chézard. Mais en outre, elle est créatrice de merveilleux batiks dont la réputation n'est plus à faire loin à la ronde. Elle attache autant d'importance à créer qu'à partager son art et nous sommes allées la trouver alors qu'elle donnait un cours de batik ; la bonne humeur et l'ambiance réchauffaient le cœur, le chatoiement des tissus et des couleurs ravissait l'œil. Nous avons tenté de cerner la personnalité de cette artiste qui attache autant d'importance à son expression qu'au rayonne

ment qui en découle.

— En fait, je suis décoratrice de métier et je pense faire de l'artisanat créateur ; j'ai passé ensuite par une spécialisation dans le dessin de la lettre, ce qui me passionnait par le côté scientifique et technique, spécialisation que j'ai abandonnée manière de m'exprimer mais non comme expression.

Et maintenant vous en restez à batiks?

Oui, il y a les batiks, la sérigraphie sur tissus et une nouvelle technique de mon invention que j'ai appelée «motus» qui m'offrait un nouveau champ d'expé-riences dans le domaine du batik. J'ai toujours aimé les tissus, les étoffes, en parti-culier peut-être la soie, parce que c'est tout de légèreté et très féminin, et je ne peux travailler que sur des tissus naturels.

— Il y a aussi les cours que vous donnez?

 J'estime en effet qu'une chose qu'on sait, on doit la transmettre. Mais je ne supporterais pas de faire cela par tranches de deux heures chaque semaine. Mes cours sont de 5 jours suivis ou rien, par besoin d'aller en profondeur, de tendre à l'absolu. Ainsi s'ajoute un point de vue symbolique et spirituel au facteur humain.

Qui sont vos élèves?

Des gens de partout; des mères de famille qui enfin peuvent faire quelque chose pour elles-mêmes; ou encore des animatrices, des enseignantes qui veulent ensuite partager. J'espère que je leur ap-porte de quoi approcher leur propre sensibilité et qu'ainsi elles arrivent à s'expri-

Il y a aussi l'aspect financier que je ne mets pas au premier plan. Mais ces cours me font connaître, font connaître la boutique et me permettent de continuer.

Et puis quand je revois mes anciennes élèves — par exemple un groupe est venu me rendre visite à mon stand de la Foire de Bâle où elles s'étaient retrouvées à cette de Bale ou elles s'etaient retrouvees a cette occasion — je m'aperçois que je leur ai apporté plus qu'une technique. Souvent ce sont des femmes, des épouses, des mères de famille qui n'ont jamais l'occasion de laisser ménage, mari et enfants, pour se réaliser elles-mêmes Pour cela déjà, c'est

Vous tenez beaucoup à la qualité de

Oui, je ne donne pas de cours de bricolage; j'apprends une technique de A à Z, des moyens simples — nouages de tissus, etc. - à la peinture sur tissus à l'aide de la cire. Nous sommes maintenant à l'avant-dernier jour d'un cours et vous voyez vous-mêmes que je ne porte plus mes élèves sur mes épaules; elles cher-chent entre elles, pour les couleurs par exemple, elle collaborent même sur certai-

- Vous attachez aussi de l'importance à l'ambiance du groupe?

 Oui, et la camaraderie doit être de rigueur, de même que le tutoiement. Ce cours doit aussi apporter quelque chose sur le plan humain, presque une thérapie.

— La créatrice exigente s'accorde-t-

elle toujours à la «boutiquière»?

Suite de la page 7 Avoir confiance en notre identité et agir!

L'élection qui m'a portée de 1975 à 1976, à la présidence du Grand Conseil n'a pas été le résultat de luttes partisanes, comme cela peut être le cas dans d'autres cantons. Elle s'est préparée par un cheminement paisible, pendant quatre années, au sein du bureau de notre Parlement. J'y ai occupé successivement les postes de pre-mière secrétaire, deuxième et première vice-présidente. Ainsi la nomination du premier magistrat du canton est, en règle générale, prévue de longue date et l'élection est sans scrutin lorsque le nombre de candidats présentés pour le bureau ne dé-passe pas celui des membres à élire.

Cet accord tacite, qui va au-delà des di-vergences d'opinions, facilite notre tâche prioritaire, la direction des débats pendant les séances. Certes, si l'on s'est plu à rele-ver la nouveauté pour notre canton de voir siéger sur le fauteuil présidentiel une femme plutôt qu'un homme, l'inhabituel fut accepté avec naturel, comme la conséquence logique de nos droits politiques, non seulement par mes collègues, mais aussi par mes concitoyens qui m'ont témoigné beaucoup de cordialité lors de re-présentations à l'extérieur. Ce contact direct me permit de mieux connaître les réalités de mon canton d'origine et de m'asso-cier aussi plus étroitement aux espoirs et aux préoccupations de ses habitants.

J'aime créer de beaux tissus, j'aime qu'ils plaisent et qu'ils soient bien portés Il est vrai que j'ai parfois refusé des ventes sentant que les clients achetaient par bluff. J'ai aussi du plaisir à travailler sur commande, pour autant qu'un dialogue réel s'établisse entre les clients et moi, entre leurs désirs et ma conception du travail. Mais je ne pourrais ni réaliser, ni vendre, un tissu qui ne s'accorderait pas à la per-

sonne susceptible de le porter. Et que pensent d'elle ses élèves ? Quelques réflexions entendues à la volée: «C'est par générosité humaine et pour partager que Jacqueline donne ses cours, c'est si rare pour un artiste»; «Moi, je suis venue ici pour faire enfin quelque chose pour moi»; «et moi, c'est le contraire, pour donner, pour faire des cadeaux, des attentions qui seront de ma création», etc... L'ancienne chapelle de Chézard avait alors l'allure d'un château où de charmantes fées — de tous âges — s'af-fairaient à préparer la plus belle fête des couleurs sous la baguette magique de la reine des lieux.

Pendant cette année de présidence, pendant les trois législatures que je viens de terminer, tant sur le plan cantonal que communal, je n'ai, en tant que femme, jamais été confrontée à une hostilité de prin-cipe. Cependant si l'on considère la sousreprésentation des femmes dans nos institutions, je crois qu'il est prématuré de refermer pour l'instant le contentieux des affaires féminines. Le nombre des femmes est infime dans les pouvoirs publics que ce soit dans notre canton, ou ailleurs, en Suisse ou à l'étranger. L'on constate aussi qu'elles ne participent guère aux décisions d'associations mixtes, de syndicats, de commissions permanentes ou non. A vrai dire, elles ne sont généralement conscientes de cette situation, de la difficulté de faire entendre leur opinion que lorsqu'elles se sentent l'obiet d'une injustice personnelle. Elles réalisent alors que sans sup-port, il est quasiment impossible d'agir sur les commandes.

Dans leur intérêt, il faut souhaiter que leur comportement soit davantage motivé, qu'elles s'adaptent avec plus d'oppor-tunité à certaines réalités du monde dans lequel nous vivons, qui n'est pas un monde statique. Il faut savoir dépasser le stade des velléités, avoir confiance en ses possibilités et prouver que la collaboration qu'elles offrent est indispensable. Cela s'obtient lorsqu'on s'efforce de sortir des préoccupations personnelles, pour satis-faire à des exigences plus larges : l'amélioration de conditions de travail, une cause qui vous est chère, ou plus simplement une participation plus active à une association. A tous les niveaux il faut chercher à collaborer, que ce soit dans l'économie ou dans les affaires publiques, car pour inspirer confiance, il est nécessaire que beau-coup de femmes aient fait leurs preuves.

Janine Robert-Challandes,

avocate, députée

Recette de la taillaule

Elle se cuisait autrefois en boules rondes sur la sole même du four et doit probablement son nom au fait qu'on taillait la surface à coup de couteau pointu ou, plus fréquemment, en la piquant de longues rangées de coups de ciseau. Préparée et cuite de cette façon, elle a un goût très différent des taillaules moulées qui sont, hélas, ces dernières années, généralisées au point qu'on ne conçoit plus guère cette spécialité que sous cette forme moderne.

La taillaule neuchâteloise

La taillaule neuchâteloise

Préparez un kilo de farine. Prélevez-en une petite tasse que vous mélangerez avec 50 grammes de levure de boulanger et un peu d'eau tiede pour obtenir une pâte mollette que vous mettrez dans un grand saladier, recouverte d'un linge, pour laisser ce levain doubler de volume pendant environ 30 minutes. Ajoutez alors le reste de la farine, une pincée de sel, 250 grammes de sucre, un œuf, 200 grammes de beurre et 50 grammes de saindoux, ces deux corps ayant été ramollis, mais non fondus. Râpez le zeste d'un gros citron, et ajoutez du lait jusqu'à une bonne consistance de pâte. Il en faudra environ un demi-litre.

Cette pâte doit être soigneusement pétrie, fraisée, jusqu'a un moment où elle aura acquis, non seulement l'homogénéité qui lui est nécessaire mais une certaine souplesse. On recouvrira à nouveau le récipient d'un linge et on laissera reposer et monter une heure environ dans un local tempéré si possible aux environs de 25 degrés.

Façonnez alors les taillaules, soit en les boulant à l'ancienne méthode, soit en

Façonnez alors les taillaules, soit en les boulant à l'ancienne méthode, soit en garnissant des moules beurrés à mi-hauteur de la forme. Quel que soit le façon-nage que vous lui donnerez, laissez à nouveau cette pâte fermenter et monter 30 minutes environ.

minutes environ.

Dorer légèrement la surface à l'œuf en la badigeonnant au pinceau avec un mélange constitué d'un œuf entier, d'une pointe de sel et d'une cuillerée d'eau, le tout fortement battu. Taillez ensuite la surface soit au couteau, soit de coups de ciseau rapprochés de 3 à 4 cm, ce qui formera les petits triangles clairs de la surface alternant avec les pointes arrogantes qui sont le signe traditionnel de la taillaule. Ces découpes doivent être assez profondes pour permettre un développement complet durant la cuisson. Cuisez à four moyennement chaud pendant 50 à 60 minutes selon le volume des unités préparées.

Tiré de « Neuchâtel à table » de Jacques Montandon.